



RENNES, le 18 novembre 2021

COMME POUR LES SITES NATURA 2000, INTERDIRE LES PESTICIDES SUR TOUS LES BASSINS VERSANTS EAU POTABLE EN BRETAGNE

Ce lundi 15 novembre, le Conseil d'Etat a ordonné au gouvernement d'interdire l'utilisation de pesticides sur un million d'hectares de zones agricoles classées Natura 2000. Il considère en effet que les pesticides menacent les espèces protégées qui y vivent. Nous demandons que cette interdiction soit étendue à tous les bassins versants qui alimentent nos réserves d'eau potable en Bretagne.

En raison de l'inaction coupable des gouvernements successifs trop à l'écoute des lobbies de l'agriculture chimique ou des syndicats agricoles majoritaires, on sait par exemple qu'en Ile-et-Vilaine, 98 % des eaux de surface ne sont pas conformes aux normes européennes. En cause essentiellement, les molécules chimiques telles que le glyphosate, le prosulfocarbe, le S-métolachlore etc... et leurs métabolites¹.

De 2017 à 2019, le métabolite métolachlore-ESA a été détecté dans 97 % des analyses d'eau de surface du bassin de la Vilaine. Ces métabolites sont aujourd'hui présents dans l'eau traitée, parce que la plupart des stations de production d'eau ne sont pas capables de les traiter. Si tous les métabolites étaient recherchés et si la réglementation était appliquée, une partie des captages serait fermée.

Les seuils de potabilité ont été établis à partir de données scientifiques et on ne peut accepter qu'ils soient revus à la hausse pour pouvoir continuer de considérer l'eau distribuée comme étant potable. Seule, l'interdiction des pesticides sur les bassins versants protégera à la fois la faune sauvage et la qualité de la ressource en eau. L'argent mis à traiter l'eau pour qu'elle soit potable, doit être plutôt investi dans la reconversion de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture biologique.

Dans chaque département breton, des expérimentations de bassin versant sans pesticide doivent être engagées. En Ile et Vilaine, cette expérimentation doit être lancée rapidement sur le bassin versant de la Chèze – Canut (63 km²). Elle permettra d'atteindre des objectifs concrets et rapides permettant d'anticiper les effets du réchauffement climatique, de rétablir la qualité de l'eau et donc protéger la santé humaine.

Contacts :

**Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest - 06 73 19 56 07 - Victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr
L'arbre indispensable - 06 85 68 77 30 - arbreindispensable@orange.fr**

¹ En se diffusant dans l'environnement, les pesticides peuvent se transformer et/ou se dégrader en une ou plusieurs autres molécules appelées "métabolites"